

# EXTRAIT

## DES DELIBERATIONS

### DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 19 février 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Madame Marie-Paule LEHMANN ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Madame Françoise PFERSDORFF ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Sébastien ZAEGEL ayant donné pouvoir à Madame Catherine GRAEF-ECKERT
- Excusé(s) : Madame Michèle ESCHLIMANN
- Absent(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Thierry CARBIENER
- Rapporteur : Monsieur Marcel BAUER

**N° CP/2018/005 - 62010 - Soutien au développement touristique**  
**Propositions de décisions de prolongation de délais de validité des subventions concernant des dispositifs d'hébergement.**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, par délégation et sur proposition de son président décide :

- de prolonger de trois ans les délais de réalisation du programme et de présentation des pièces justificatives de la S.C.I ESPACE ET NATURE, soit jusqu'au 3 novembre 2020 et en conséquence :
  - . d'approuver les termes du projet d'avenant n° 1, à la convention de financement du 3 novembre 2014 pour un montant restant dû de 93 469 euros.
- de prolonger de deux ans les délais de réalisation du programme et de présentation des pièces justificatives de la S.A.S "DESTINATION", soit jusqu'au 3 novembre 2019 et en conséquence :
  - . d'approuver les termes du projet d'avenant n° 1, à la convention de financement du 3 novembre 2014 pour un montant restant dû de 39 552 euros.

La Commission Permanente autorise son président à signer ces avenants.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20180219-lmc1115653-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 26/02/18